

RÉPONSE DE LA VILLE DE MONTRÉAL AUX
RECOMMANDATIONS DE L'AVIS DU CONSEIL
JEUNESSE DE MONTRÉAL
JEUNES ET ITINÉRANCE : DÉVOILER UNE RÉALITÉ PEU VISIBLE

Contexte :

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) a produit un avis portant sur l'itinérance des jeunes intitulé « Jeunes et itinérance : Dévoiler une réalité peu visible ». Celui-ci a été déposé au comité exécutif du 1^{er} mars 2017 et au conseil municipal du 27 mars 2017. Le lancement public a eu lieu le 28 février 2017. À la demande du directeur général, un projet de réponse du comité exécutif a été réalisé.

La Ville de Montréal est favorable à plusieurs de ces recommandations et salue le dépôt de cet avis qui survient au moment même où débutent les travaux entourant la rédaction du prochain plan d'action en itinérance 2018-2020. Cette collaboration fructueuse correspond à la vision de la relation que souhaite entretenir la Ville avec ses conseils consultatifs.

Recommandations pour l'amélioration des connaissances sur l'itinérance jeunesse :

- 1. Que la Ville de Montréal entreprenne un partenariat et un processus de consultation avec le milieu universitaire afin d'intégrer l'expertise déjà existante sur l'itinérance jeunesse et de favoriser les projets de recherche portant sur les évolutions récentes de l'itinérance jeunesse à Montréal.**

La Ville est favorable à cette recommandation, car elle partage le constat à l'effet que le portrait de l'itinérance chez les jeunes a beaucoup évolué dans les dernières années. D'ailleurs, l'absence de données récentes rend difficile l'évaluation précise des besoins et la planification de stratégies efficaces qui leur sont destinées. Dans son prochain plan d'action en itinérance, qui couvrira la période 2018-2020, la Ville envisage d'inclure des mesures d'appui à des projets de développement des connaissances, dont la mise à jour du portrait de l'itinérance chez les jeunes à Montréal, une démarche qui doit être réalisée avec ses partenaires institutionnels, communautaires et du milieu de la recherche, ainsi que les jeunes eux-mêmes.

- 2. Que la Ville de Montréal développe, en collaboration avec les organismes d'aide et le milieu universitaire, des opportunités de recherche favorisant l'intégration d'anciennes jeunes de la rue au sein des processus de recherche et qu'elle contribue à leur formation en tant qu'assistant.es à la recherche.**

Le protecteur des personnes itinérantes évalue, avec des organismes et le milieu universitaire, la faisabilité de projets de recherche et de consultation auprès des personnes de la rue, dont les jeunes. La possibilité d'inclure des jeunes pairs-aidants dans le processus de collecte de données représente des défis qu'évalue le milieu universitaire, mais qui comporte aussi un fort potentiel, tant du point de vue de la richesse des données que de l'inclusion. La Ville encourage donc les chercheurs à développer une telle approche.

- 3. Que la Ville de Montréal développe une collaboration plus étroite avec les organismes d'aide et les milieux d'intervention lorsqu'il s'agit de mener des dénombrements ou des études sur l'itinérance.**

La Ville considère qu'il est essentiel d'adapter les dénombrements futurs aux réalités des jeunes, tant sur le plan de la collecte que sur celui de l'analyse des données, de même que dans les

structures de gouvernance des projets. Ceci passe invariablement par une collaboration plus étroite avec les organismes d'aide et les milieux d'intervention, en favorisant leur présence au comité de pilotage par exemple. Cette exigence sera incluse dans les documents d'appel de propositions et considérée comme une obligation par la Ville pour le dénombrement de 2018.

Toutefois, il nous apparaît important de rappeler qu'un dénombrement, comme l'entendent Montréal et la majorité des villes à travers le monde, ne peut à lui seul capter les nombreuses facettes du phénomène. De telles démarches renseignent l'Administration et ses partenaires principalement sur l'état de l'itinérance visible et sur les besoins de personnes qui connaissent une forme d'itinérance plutôt chronique, dans une perspective de planification des mesures d'urgence et de gestion de l'espace public. Des études complémentaires auprès des jeunes, qui mettent notamment de l'avant des approches qualitatives, sont nécessaires et seront encouragées par la Ville afin de développer les connaissances sur des populations qui vivent cette problématique de manière moins visible, au centre-ville comme dans d'autres quartiers.

Recommandations concernant le travail de rue :

4. Que la Ville de Montréal valorise et mette de l'avant le travail de rue comme élément central d'une stratégie de prévention de l'itinérance jeunesse.

La Ville est en accord avec la position selon laquelle le travail de rue est un outil précieux pour la prévention de l'itinérance à Montréal. Plusieurs partenaires de longue date de la Ville en font leur mission principale dont Spectre de rue, le programme Dialogue du YMCA centre-ville, Travail de rue / Action communautaire, Plein milieu, RAP jeunesse et AJOI, pour n'en nommer que quelques-uns. Jusqu'à présent, ces organismes ont su démontrer la pertinence de cette approche et lui conférer ses lettres de noblesse.

Cependant, selon nous, une véritable stratégie de prévention de l'itinérance jeunesse basée sur le travail de rue ne serait être efficace sans une mise en commun des visions d'intervention sur le terrain et une meilleure concertation des acteurs concernés. Il apparaît pertinent d'ouvrir la réflexion avec nos partenaires communautaires et institutionnels sur cette question incontournable.

5. Que la Ville de Montréal assure un financement récurrent et suffisant du travail de rue afin de favoriser son expansion, l'amélioration des conditions de travail et des taux de rétention des travailleurs et des travailleuses de rue.

Depuis l'adoption du *Plan d'action en itinérance 2014-2017*, Montréal soutient une quinzaine de projets de travail de rue, de milieu ou de proximité annuellement, ce qui représente autant d'intervenants sociaux dans l'espace public et un investissement annuel moyen d'environ 500 000 \$.

Il n'en demeure pas moins que la rétention des intervenants est un enjeu, car ce métier est exercé dans des conditions difficiles. Il s'agit d'un enjeu auquel la Ville est sensible, d'autant que le maintien des liens de confiance développés apparaît comme crucial pour briser le cycle de l'itinérance ou la prévenir.

Malheureusement, de par la nature de ses outils financiers, la Ville n'est pas en mesure d'assurer un financement récurrent du travail de rue. Cependant, elle envisagera, dans les prochaines années, la possibilité de conclure davantage d'ententes pluriannuelles, selon certaines modalités et pour certains types de projets, dans une optique de pérennisation et de renforcement des actions sur le terrain.

Elle compte aussi faire valoir les besoins et préoccupations de la métropole en matière d'itinérance et s'assurer que des ressources financières adéquates soient investies à Montréal, notamment en matière de prévention et d'accompagnement. L'entente *Réflexe Montréal* et le Bureau de gouvernance sur l'itinérance qui en découle représenteront des leviers importants pour porter ces demandes au plus haut niveau.

Recommandations concernant l'insertion socioprofessionnelle :

- 6. Que la Ville de Montréal poursuive son financement du programme TAPAJ et entreprenne des actions auprès des différentes instances gouvernementales afin que les programmes d'aide financière permettant la lutte à l'itinérance favorisent l'expansion des activités de type TAPAJ.**

Les activités d'insertion socioprofessionnelle de type « travail payé à la journée » se sont multipliées dans les dernières années sur le territoire montréalais, en particulier dans les centres de jour. Si la Ville a été associée de près au déploiement de cette approche communautaire dès ses débuts au tournant des années 2000, elle ne peut qu'être fière devant son développement fulgurant en France depuis 2014, grâce au travail de représentation de Spectre de rue.

Dans son prochain plan d'action en itinérance 2018-2020, la Ville compte demeurer fortement engagée en matière d'insertion socioprofessionnelle, en particulier auprès des jeunes. Elle compte notamment poursuivre son financement des initiatives comme TAPAJ, mais aussi encourager le partage d'expertises entre les porteurs de projet qui s'inspirent d'une telle approche. Elle s'engage également à témoigner des retombées de ces projets auprès d'autres villes qui envisagent le développement de telles initiatives.

Il importe également de rappeler que la Ville participe depuis maintenant près de trois ans au Plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse, en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec, la Fondation Simple Plan, le Centre jeunesse de Montréal et le Centre de la jeunesse et de la famille Batshaw. En 2017, plus de 25 jeunes pourront ainsi vivre une première expérience de travail dans la métropole. Dans les prochaines années, Montréal veut poursuivre son engagement dans le Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse et augmenter le nombre et la diversité des postes à pourvoir par ces jeunes.

Recommandations concernant le logement :

- 7. Que la Ville de Montréal mène, auprès des gouvernements concernés, les représentations visant à augmenter l'offre d'alternatives en logement inspiré d'une approche *Logement d'abord* et d'un accompagnement adapté à la réalité des jeunes, notamment dans le cadre de la stratégie fédérale de partenariat de lutte contre l'itinérance.**

Les constats généraux du Conseil jeunesse sur l'importance de la prévention, sur l'itinérance cachée et sur le besoin d'éviter les approches institutionnelles apparaissent très pertinents et devront être pris en compte. Comme le suggère le Conseil, la question des jeunes en logement devra toutefois être documentée davantage, en particulier pour tenir compte de la diversité des profils chez les jeunes et pour intégrer les résultats d'études récentes ou en cours portant sur les projets de soutien résidentiel avec accompagnement (SRA) et sur les projets de logement social qui constituent aussi une voie d'accès au logement. Un rapport est d'ailleurs attendu de la Direction de l'habitation à cet égard.

- 8. Que la Ville de Montréal favorise une offre d'alternatives résidentielles qui s'accompagne de mécanismes de consultation, de concertation et de dialogue entre les jeunes et les résident.es, commerçant.es et intervenant.es communautaires du quartier habité.**

L'implantation de projets dans le cadre de programmes d'habitation de la Ville est suivie de près par la Direction de l'habitation, qui s'assure des liens avec les arrondissements, les réseaux communautaires et les riverains des projets. Selon les enjeux, les démarches sont adaptées et peuvent comprendre des rencontres publiques, des contacts individuels ou d'autres moyens pour favoriser une intégration réussie.

Recommandations générales :

- 9. Que la Ville de Montréal porte une attention particulière à la question de l'itinérance cachée des jeunes dans ses efforts de lutte et de prévention de l'itinérance, notamment dans son plan d'action sur l'itinérance qui viendra remplacer celui de 2014-2017.**

Dans son prochain plan en itinérance, la Ville poursuivra ces efforts pour appuyer le réseau des organismes jeunesse pour mieux rejoindre les jeunes en situation d'itinérance. L'itinérance cachée est un défi pour tous, car elle est difficile à détecter. La recherche et la concertation en ce domaine devront être poursuivies.

- 10. Que la Ville de Montréal, dans ses efforts visant à documenter la situation de l'itinérance, favorise la production de données et d'analyses qualitatives portant sur la problématique particulière de l'itinérance jeunesse à Montréal, et ce, en appliquant l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+).**

Dans son prochain plan d'action en itinérance 2018-2020, la Ville compte faire de l'ADS + un moyen transversal afin que le plus grand nombre de mesures possible répondent aux besoins spécifiques des femmes, en particulier celles qui cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité. Pour ce faire, elle devra systématiser la production de données genrées et, dans le cas de l'itinérance jeunesse, privilégier des stratégies de collecte de données qui sont cohérentes avec les manifestations de la problématique, moins visible et souvent situationnelle. Pour ce faire, la Ville compte favoriser la consultation et la participation des jeunes fréquentant la rue, via les organismes qui leur viennent en aide, afin de mieux comprendre leurs réalités et leurs besoins.

11. Que la Ville de Montréal prenne appui sur des données et analyses qualitatives afin d'adapter l'approche préventive aux besoins particuliers des jeunes femmes, des Autochtones, des personnes immigrantes et des membres de la communauté LGBTQ à risque d'itinérance.

La Ville s'appuie sur les données et analyses qualitatives qui sont accessibles pour toutes les populations spécifiques. Elle accordera une attention particulière au développement de la recherche.

12. Que la Ville de Montréal, grâce à la proximité qui caractérise la gouvernance municipale, encourage les initiatives de prévention qui prennent appui sur le travail de rue, l'insertion socioprofessionnelle et le logement dans une perspective flexible et accessible, de manière à permettre de rejoindre un maximum de jeunes.

Le gouvernement du Québec a mandaté Montréal pour agir en subsidiarité, c'est-à-dire en son nom. Selon les ententes conclues et à la condition de recevoir les compensations nécessaires, la Ville intervient dans certains champs de compétence gouvernementaux, incluant la lutte contre la pauvreté. Le fait que la Ville de Montréal soit un gouvernement de proximité lui confère en effet plusieurs avantages, comme des contacts plus directs avec les citoyens, dont les personnes itinérantes, de même que la possibilité d'être présente sur plusieurs instances de concertation locales et régionales. Ceci permet une compréhension plus fine des réalités et des besoins, ainsi qu'une meilleure communication et collaboration avec les partenaires communautaires.

Ainsi, à juste titre, la *Politique de développement social de la Ville de Montréal*, adoptée le 7 juin, fait de la flexibilité des approches et des moyens un de ces cinq principes directeurs. Le prochain plan d'action en itinérance 2018-2020 se trouvera ancré dans la Politique de développement social et ses principes directeurs, en particulier celui de la flexibilité des approches et des moyens, dans tous les volets de son intervention.

13. Que la Ville de Montréal exprime son leadership en matière de lutte contre l'itinérance jeunesse en favorisant une conception innovante de la prévention où les jeunes n'ont pas une posture de victimes auxquelles il faut porter assistance, mais d'acteurs autonomes qui détiennent un pouvoir sur leurs propres actes et leur environnement. Cette posture renforce la pratique citoyenne des jeunes et invite à construire des ponts entre le centre et la marge plutôt qu'à éliminer cette dernière.

La Ville adhère à cette posture. À travers sa *Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017*, notre objectif était de mettre l'accent sur la mobilisation et l'engagement des jeunes pour leur permettre d'être davantage impliqués dans les projets menés dans leur environnement immédiat, d'être mieux informés et engagés dans les initiatives des quartiers et des milieux. La nécessité de poursuivre le développement d'approches globales et intégrées et d'aborder de façon structurante les enjeux en matière de jeunesse demeure centrale afin d'y répondre de manière plus pérenne. Avec comme objectif d'améliorer la qualité de vie des jeunes montréalais et de leur offrir des occasions de vivre des expériences positives, le *Plan d'action montréalais pour les jeunes 2018-2022* se veut un outil pour leur permettre de développer leur plein potentiel.

Dans les prochaines années, la Ville veut poursuivre ses efforts en matière de mobilisation et d'engagement des jeunes au niveau local. La volonté des jeunes d'être davantage impliqués dans les projets menés dans leur environnement immédiat est claire et c'est la raison pour laquelle ces derniers doivent être mieux informés et engagés dans les initiatives des quartiers et des milieux. De plus, la Ville se préoccupe de soutenir des actions efficaces pour que la cohésion sociale soit maintenue. C'est pourquoi elle travaille à conserver des acquis importants et entend aussi maintenir le soutien aux activités de prévention, et ce, afin de contrer plusieurs problématiques sociales en diminuant l'isolement et en favorisant l'estime de soi.